Charte éthique et écologique de Médiplant

L'être humain et son environnement sont au cœur de nos préoccupations. Guidés par ce souci, nous nous engageons à :

Conduite des affaires

- 1. Conduire nos affaires avec intégrité partout où nous intervenons, dans le respect des lois, des règlements et de l'éthique.
- 2. Prendre en compte, dans nos décisions, les 3 piliers économique, social et environnemental du développement durable.
- 3. Considérer et traiter avec dignité, respect et sans discrimination, aussi bien nos «stakeholders» internes que l'ensemble de nos «stakeholders» externes, notamment les fournisseurs, sous-traitants, distributeurs, consommateurs finaux, représentants de collectivités publiques et représentants d'organisations non-gouvernementales.

Conditions de travail

- 4. Favoriser la création de conditions de travail à même d'assurer des salaires décents selon la fonction, le niveau hiérarchique et la forme de contrat.
- Encourager la mise en oeuvre de moyens tendant à assurer sur le lieu de travail la sécurité physique des employés travaillant directement ou indirectement pour Médiplant.
- 6. Contribuer au développement d'un environnement professionnel stimulant, susceptible d'encourager les compétences individuelles et de groupe, le souci de la qualité, la capacité d'innovation, la solidarité et la reconnaissance personnelle.
- 7. Garantir un processus de gestion des conflits qui permette à chacun de s'exprimer et d'être assuré d'une solution équitable.

Impact sur l'environnement

- 8. Garantir la prise en compte de la protection de l'environnement et respecter les lois et règlements qui s'y rapportent.
- Adopter un comportement responsable et respectueux de l'environnement dans nos activités quotidiennes comme la gestion durable des sols, de l'eau, de l'énergie, des déchets, de l'infrastructure et des matières non renouvelables.